



montréal • ottawa • toronto • hamilton • région de waterloo • calgary • vancouver • moscou • londres

Paule Hamelin

Ligne directe : 514-392-9411

Téléc. : 514-876-9011

paule.hamelin@gowlings.com

Adjointe

Tél. : (514) 878-1041, poste n° : 65254

Montréal, le 4 avril 2011

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Me Véronique Dubois
Secrétaire de la Régie de l'énergie
Régie de l'Énergie
800, Place Victoria, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : Demande
d'approbation du
plan
d'approvisionnement
2011-2020
du Distributeur
Dossier : R-
3748-2010
Notre dossier :
L113490019**

Chère consœur,

Pour donner suite à la lettre de la Régie du 31 mars 2011 et les réponses fournies par Hydro-Québec Distribution à la demande de renseignements #1 de EBM en date du 15 mars 2011, nous demandons à la Régie d'ordonner au Distributeur qu'il réponde aux questions 4.10 à 4.15 concernant l'entente de modulation.

Essentiellement, le Distributeur a refusé de répondre à ces questions en indiquant que lorsqu'une entente sera conclue et approuvée par les deux parties, que le Distributeur verrait alors à déposer une demande d'approbation à la Régie incluant les analyses pertinentes. Or, il n'en demeure pas moins que le Distributeur demande à la Régie une forme d'approbation préalable à la stratégie proposée dans le cadre du présent plan d'approbation.

Dans sa décision D-2011-029, la Régie mentionnait qu'il est important que le Distributeur « soit explicite quant aux objectifs et stratégies qu'il privilégie, aux coûts et risques associés à ces stratégies et aux impacts de celles-ci sur les bilans en puissance et en énergie à l'horizon du plan. » (aux pages 7 et 8).

Or, les questions mentionnées plus haut cherchent justement à obtenir le niveau de précision requis notamment quant aux caractéristiques des contrats éventuels que le Distributeur cherche à obtenir ainsi que les coûts et risques associés aux stratégies proposées.

Dans ce contexte, nous appuyons la correspondance d'UC qui réfère à des demandes de renseignements non répondues et similaires aux questions que nous avons nous-mêmes posées en ce qui a trait à l'entente de modulation.

Veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos salutations distinguées.

GOWLING LAFLEUR HENDERSON S.E.N.C.R.L., s.r.l.

(s) Paule Hamelin

Paule Hamelin

PH/st

c.c. : Me Éric Fraser, Hydro-Québec
Intervenants